



19 décembre 2023

## **Le plus grand programme de performance de la marque Volkswagen avance comme prévu. L'entreprise entend apporter dès 2024 une contribution pouvant atteindre quatre milliards d'euros au résultat du Groupe.**

- L'entreprise et le Comité d'entreprise ont signé un document de référence qui fixe les grandes orientations à venir pour la marque.
- Mise en œuvre d'un programme pour une meilleure maîtrise des coûts et une optimisation des performances en vue d'atteindre un objectif de rentabilité opérationnelle de 6,5 % en 2026.
- Accord trouvé après des négociations constructives : les nouvelles politiques de réduction du personnel visent à réduire de 20 % les frais de personnel, avec notamment une diminution ciblée dans les fonctions administratives.
- À partir de janvier 2024, Volkswagen AG proposera des conventions de cessation progressive d'activité (préretraite) au personnel né en 1967. L'entreprise maintient le gel des embauches.

La marque Volkswagen a franchi une étape importante avec son programme de performance globale baptisé « Accelerate Forward/ Road to 6.5 », la direction et les représentants des salariés étant parvenus à un accord sur un document de référence à l'issue de négociations intensives. L'objectif de ce programme triennal est de maintenir la compétitivité et la pérennité à long terme de l'activité de la marque principale de Volkswagen Group. La marque Volkswagen entend apporter une contribution positive aux bénéfices du Groupe à hauteur de 10 milliards d'euros d'ici 2026, notamment pour compenser les effets de l'inflation et de l'augmentation des coûts des matières premières. L'entreprise table sur une amélioration durable de la rentabilité opérationnelle, à 6,5 % en 2026. Selon les estimations, le programme de performance devrait permettre à la marque Volkswagen d'augmenter sa contribution aux bénéfices du Groupe à hauteur de 4 milliards d'euros dès 2024. Pour y parvenir, l'entreprise se concentrera sur des mesures de réduction des coûts et sur l'amélioration des performances dans les trois domaines prioritaires du programme : optimisation des coûts des matières et des produits, réduction des charges fixes et des coûts de production, mais aussi augmentation des produits dégagés par l'entreprise. La direction et les représentants des salariés sont également parvenus à un accord sur des mesures de réduction des charges de personnel et du coût du travail qui s'appliqueront à l'ensemble de Volkswagen AG. Ainsi, à partir de janvier 2024, l'entreprise proposera des conventions de cessation progressive d'activité (préretraite) à l'ensemble des salariés nés en 1967 (et aux salariés atteints d'un lourd handicap nés en 1968), en particulier pour réduire les charges de personnel dans les fonctions administratives. Le gel des embauches actuellement en vigueur et la stabilisation des effectifs relevant de la catégorie de personnel Tarif Plus (accord collectif) se poursuivront également jusqu'à nouvel ordre.

Contact presse  
Communication Groupe  
Volkswagen VP et VU  
Leslie Peltier  
Responsable Communication  
Groupe  
Tél. : 06 60 32 49 20  
[leslie.peltier@volkswagen.fr](mailto:leslie.peltier@volkswagen.fr)

Communication Volkswagen VP  
et VU  
Michael Martinez  
Responsable Presse Produit  
Tél. : 06 77 65 85 31  
[michael.martinez@volkswagen.fr](mailto:michael.martinez@volkswagen.fr)

Communication Volkswagen VP  
et VU  
Audrey Vasseaux  
Attachée de presse  
Tél. : 06 63 76 34 01  
[audrey.vasseaux@volkswagen.fr](mailto:audrey.vasseaux@volkswagen.fr)



<https://media.volkswagen.fr/>



**L'entreprise et le comité d'entreprise s'accordent sur un document de mesures clés (de gauche à droite : Gunnar Kilian, Daniela Cavallo et Thomas Schäfer)**

Thomas Schäfer, CEO de la marque Volkswagen Véhicules Particuliers et membre du Directoire du Groupe, en charge de l'activité Core, a déclaré : « La marque Volkswagen est sur la bonne voie avec ses modèles actuels et à venir. Notre objectif désormais, c'est de renforcer les fondements économiques de notre réussite dans les années à venir. Cela nous permettra de soutenir nos efforts pour faire de VW la première marque mondiale en termes de volume. Ces dernières semaines, nous avons bien avancé dans l'élaboration d'un programme de performance complet. Non seulement les contributions précises de chacun dans les différents champs d'action ont été définies, mais un ensemble de mesures a été convenu, et certaines mesures sont déjà mises en œuvre. Nos efforts commenceront à porter leurs fruits dès 2024. C'est important si nous voulons faire face à la concurrence de plus en plus intense et faire prospérer notre activité dans des conditions de marché

extrêmement difficiles. L'accord obtenu avec les représentants des salariés est une étape essentielle pour pouvoir avancer rapidement sur la voie que nous avons choisie. Cet accord témoigne de l'engagement, de la solidarité et de l'innovation qui caractérisent la marque VW et nos équipes. »

Gunnar Kilian, Directeur des Ressources Humaines (Chief Human Resources Officer) : « L'accord sur le document de référence relatif aux grandes orientations de l'entreprise est une étape majeure pour ramener Volkswagen au sommet de l'industrie automobile. Il nous faut non seulement prendre des mesures structurelles, mais aussi adapter nos dispositifs en matière de ressources humaines. Pour nous, en tant qu'employeur soucieux de nos salariés, il va de soi que nos actions seront socialement responsables. En plus du gel des embauches et de la stabilisation des effectifs dans les échelons supérieurs dans la catégorie de personnel relevant des accords collectifs Tarif Plus, qui continueront à s'appliquer, nous avons convenu avec les représentants des salariés que nous proposerons désormais des conventions de cessation progressive d'activité pour tous les salariés nés en 1967 qui souhaitent partir en préretraite, réduisant ainsi les effectifs en bas de la courbe démographique, notamment dans les fonctions administratives de Volkswagen AG. Si nécessaire, nous proposerons également de manière sélective des conventions de cessation d'emploi et de rupture conventionnelle à tous les niveaux. L'accord conclu nous donnera la flexibilité dont nous avons besoin à partir de 2024 pour maintenir la rentabilité de l'entreprise et pérenniser l'emploi à long terme. »

La Présidente du Comité d'entreprise du Groupe, Daniela Cavallo, a déclaré : « Nous nous attendons à ce que 2024 soit une année très difficile, en particulier pour nos marques à fort volume. En définissant les points clés du programme de performance, nous avons jeté les bases d'une amélioration ambitieuse au bon moment. La voie dans laquelle nous nous sommes engagés ensemble nous rendra plus compétitifs à long terme. Nous avons veillé à ce que les salariés de l'entreprise ne soient pas les seuls à être impactés par les mesures de performance nécessaires. Nous n'avons pas voulu nous résoudre à accepter la diminution des rémunérations convenues dans les accords collectifs ni à consentir à des suppressions d'emplois. Avec les mesures d'amélioration chiffrées à un milliard d'euros, nous allons pouvoir actionner les leviers qui permettront à la marque principale du Groupe de gagner en efficacité. Nous sommes satisfaits de pouvoir proposer bientôt des programmes de préretraite attrayants. Toutefois, nous continuerons à veiller à ce que les processus, les structures et les missions de chacun s'améliorent réellement et gagnent en rapidité, car les efforts demandés ne doivent pas se traduire par une augmentation de la charge de travail



des salariés. Nous suivrons également de près la définition précise des objectifs de la marque principale et de ses divisions dans les mois à venir. »

## **Programme axé sur l'amélioration des performances et la réduction des coûts**

Le programme « Accelerate Forward / Road to 6.5 » est mis en œuvre dans tous les domaines et à tous les niveaux de Volkswagen. Les mesures déjà adoptées sont les suivantes :

- Les délais de développement des nouveaux modèles Volkswagen seront ramenés de 50 à 36 mois afin que les véhicules soient commercialisés plus rapidement sans sacrifier la qualité ni la sécurité. Cette mesure permettra d'économiser plus d'un milliard d'euros au cours de la période d'étude et de planification des mesures d'amélioration, jusqu'en 2028.
- Le nombre de prototypes pour le développement technique sera réduit de 50 %, car la numérisation et les progrès technologiques permettent d'effectuer davantage d'essais sur bancs d'essai. Cette mesure pourrait permettre d'économiser environ 400 millions d'euros par an sans compromettre la qualité.

D'autres mesures comprennent l'amélioration des fonctions d'achats, qui permettra de réaliser des économies annuelles de plus de 320 millions d'euros, l'optimisation des services après-vente, qui génèrera plus de 250 millions d'euros par an, et l'amélioration du temps de production pour les établissements ayant conclu des pactes pour l'emploi, qui permettra d'économiser plus de 200 millions d'euros chaque année. Toutes ces mesures seront mises en œuvre dès 2024.

## **Des suppressions d'emplois dans des conditions socialement acceptables**

Le programme de performance de Volkswagen AG met également l'accent sur des suppressions d'emplois dans certaines fonctions administratives dans le but d'améliorer durablement les structures de coûts tout en préservant l'emploi en Allemagne. Il sera tenu compte de la courbe démographique des effectifs de l'entreprise, avec les baby-boomers qui devraient partir à la retraite dans les prochaines années. Des conventions de cessation progressive d'activité (départ en préretraite partielle) seront proposées aux salariés nés en 1967 (1968 pour les personnes atteintes d'un handicap lourd). Les dispositifs de gestion des ressources humaines déjà mis en œuvre, notamment le gel des embauches et la stabilisation des effectifs relevant de la catégorie de personnel Tarif Plus (accord collectif), seront maintenus.

Volkswagen AG entend notamment réduire de 20 % les charges de personnel dans les fonctions administratives. L'entreprise proposera également de manière ciblée des conventions de cessation d'emploi et de rupture conventionnelle à tous les niveaux, si nécessaire. Il n'y a pas de programme d'accord global portant sur des conventions de cessation d'emploi ou de rupture conventionnelle à l'échelle de l'entreprise. Les postes qui seront supprimés à l'avenir ne seront pas pourvus ou ne le seront que dans des cas exceptionnels. Pour ce faire, l'entreprise facilitera également les chaînes de transfert de personnel au sein du Groupe. Les nouveaux dispositifs de gestion des ressources humaines prendront effet pour Volkswagen AG à partir de janvier 2024, dans la continuité de l'accord « Digital Transformation Roadmap » conclu entre l'entreprise et les représentants des salariés en 2019.



---

La marque **Volkswagen Véhicules Particuliers** opère dans plus de 140 pays dans le monde. L'entreprise possède 29 sites de production, répartis dans 12 pays. En 2022, Volkswagen a livré près de 4,6 millions de véhicules. Les modèles de la marque les plus vendus sont les Polo, T-Roc, T-Cross, Golf, Tiguan ou Passat ainsi que les modèles 100 % électriques ID.3, ID.4, ID.5 et ID.6. Lors du dernier exercice, l'entreprise a livré à ses clients plus de 330 000 véhicules tout électriques dans le monde. La marque Volkswagen compte un effectif de quelque 170 000 salariés dans le monde. Avec sa stratégie ACCELERATE, Volkswagen entend s'affirmer comme la marque de référence en matière de mobilité durable.

---